

commentaire de la loi constitutionnelle du 3 juin de 1958

Par **celinee**, le **06/02/2013** à **10:02**

bonjour j'ai un commentaire a faire sur le sujet ci dessus j'ai compris le texte mais pour le plan je bloque vraiment...

je sais que le pouvoir constituant est délégué au gouvernement de de gaulle mais dans certaine condition ,comme le respect des principes democratiques.

ensuite elle doit etre soumise au referendum puis à l'avis du comité consultatif par les parlementaires.

ensuite elle met en place un regime parlementaire moniste...mais je bloque pour le plan aidez moi svp merci...